



DEVELOPPEMENT DURABLE

Les usagers de l'aérodrome s'engagent !

- Eviter le survol des agglomérations voisines en dessous de 300m
- Eviter le survol de la campagne en dessous de 150m (sauf cas de force majeure)
- Respecter scrupuleusement les trajectoires et circuits d'aérodrome définis par l'Aviation Civile
- Utiliser prioritairement les trajectoires spécifiques définies pour réduire les nuisances sonores des aéronefs
- Sauf en cas de contraintes météo, faire tous les jours une pause à l'heure du déjeuner pour les largages paras et les tours de piste dans le cadre des activités d'école et d'entraînement.
- Les hélicos feront prioritairement les exercices de formation hors du circuit aérodrome
- Ne seront faits dans le tour de piste que les exercices imposés par l'Aviation Civile (tour de piste basse hauteur, autorotation, exercice de panne moteur, approches interrompues)
- Eviter le survol des sites de reproduction des oiseaux protégés
- Ne pas faire de vol de nuit (hors SAMU)
- Favoriser pour les aéronefs le choix d'équipements silencieux (hélices, échappements)
- Utiliser si possible l'essence sans plomb UL91 (Tallard est un des aérodromes pilotes)
- Prendre en compte les critères de nuisance sonore et environnementale dans le choix des nouveaux avions et installations.